

BE-A0523_703801_807459_FRE

Inventaire des archives du notaire Jean
Hubert Eugène Baar, à Dison, 1842-1881



Het Rijksarchief in België
Archives de l'État en Belgique
Das Staatsarchiv in Belgien
State Archives in Belgium

This finding aid is written in French.

DESCRIPTION DU FONDS D'ARCHIVES:.....	3
Consultation et utilisation.....	4
Conditions d'accès.....	4
Conditions de reproduction.....	4
Instruments de recherche.....	4
Histoire du producteur et des archives.....	5
Producteur d'archives.....	5
Nom.....	5
Historique.....	5
Compétences et activités.....	5
Contenu et structure.....	6
Contenu.....	6
Langues et écriture des documents.....	6
Sélections et éliminations.....	6
DESCRIPTION DES SÉRIES ET DES ÉLÉMENTS.....	7
I. Répertoires.....	7
42 - 50 Répertoires chronologiques. 1847 - 1877.....	7
II. Minutes.....	8
2 - 41 Minutes. 1842 - 1881.....	8

Description du fonds d'archives:

Nom du bloc d'archives:

Notaire Baar Jean Hubert Eugène (Dison)

Période:

1842 - 1881

Numéro du bloc d'archives:

BE-A0523.1520

Etendue:

- Dernière cote d'inventaire: 50.00
- Etendue inventoriée: 3.00 m
- Nombre d'articles: 49.00

Dépôt d'archives:

Archives de l'Etat à Liège

Consultation et utilisation

CONDITIONS D'ACCÈS

Les documents sont consultables aux horaires, tarifs et règlements en vigueur aux Archives de l'État à Liège (pour plus d'informations, consultez notre site web <http://arch.arch.be>).

Selon l'article 62 de la loi sur la fonction notariale du 25 ventôse an XI, Les actes notariaux de plus de 100 ans sont librement consultables.

Les actes notariaux de moins de 100 ans sont librement consultables par le notaire déposant, son ayant cause ou un membre du personnel mandaté par l'étude notariale.

Toute autre personne peut consulter un acte notarial de moins de 100 ans sur présentation d'une déclaration écrite d'un notaire (qui ne doit pas nécessairement être l'ancien détenteur des minutes ou son successeur) dans laquelle celui-ci attestera que le demandeur est une personne intéressée en nom direct, héritier ou ayant droit pour l'acte dont l'autorisation est donnée.

Si le demandeur est un géomètre, l'autorisation écrite d'un notaire peut être remplacée par un mandat écrit sous la forme d'une lettre de mission, à condition que celle-ci émane d'une personne intéressée en nom direct.

Attention : seul(s) l(es) acte(s) énuméré(s) dans l'autorisation peu(ven)t être consultés.

CONDITIONS DE REPRODUCTION

Les documents peuvent être reproduits selon les tarifs ¹et règlements appliqués par les Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les Provinces.

INSTRUMENTS DE RECHERCHE

Cet inventaire remplace l'inventaire n° R2/19 " Baar J.H.E. ", dans *Catalogue des protocoles de notaires*, 3e éd., Liège, p. 2.

1 Voir arrêté ministériel du 25 mai 2018 fixant les tarifs pour des prestations effectuées par les Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les Provinces.

Histoire du producteur et des archives

PRODUCTEUR D'ARCHIVES

NOM

Notaire Jean Hubert Eugène Baar (Dison).

HISTORIQUE

Le notaire Jean Hubert Eugène Baar a exercé de 1842 à 1881 à Dison.

COMPÉTENCES ET ACTIVITÉS

Le notaire est un officier public, nommé par le Roi. Sa compétence couvre trois grands domaines du droit : le droit immobilier (achat, vente de biens immobiliers, emprunts, etc.), le droit familial (contrat de mariage, adoption, donation, succession, divorce, etc.) ainsi que le droit des affaires (constitution de sociétés, fusion, etc.).

Le notaire intervient souvent dans ces trois domaines parce que la loi impose des écrits pour constater des accords entre deux ou plusieurs parties. On appelle ces écrits actes authentiques. Le notaire et ses collaborateurs effectuent donc des recherches auprès des différentes administrations pour que l'acte soit inattaquable, tant sur le contenu que sur la forme. Ils en assurent également le suivi.

Contenu et structure

CONTENU

Les archives couvrent entièrement ou partiellement la période d'exercice du notaire Jean Hubert Eugène Baar de 1842 à 1881.

LANGUES ET ÉCRITURE DES DOCUMENTS

La plupart des documents sont rédigés en français. Certains sont rédigés en flamand et d'autres sont bilingues flamand / français.

SÉLECTIONS ET ÉLIMINATIONS

Aucun document n'a été éliminé.

Description des séries et des éléments

I. RÉPERTOIRES

42	42 - 50 RÉPERTOIRES CHRONOLOGIQUES. 1847 - 1877. 1847.	1 cahier
43	1848.	1 cahier
44	1858-1859.	1 cahier
45	1860-1861.	1 cahier
46	1864-1865.	1 cahier
47	1866-1867.	1 cahier
48	1868-1869.	1 cahier
49	1874-1875.	1 cahier
50	1876-1877.	1 cahier

II. MINUTES

2 - 41 MINUTES. 1842 - 1881.
1842.

2	1842.	1 liasse
3	1843.	1 liasse
4	1844.	1 liasse
5	1845.	1 liasse
6	1846.	1 liasse
7	1847.	1 liasse
8	1848.	1 liasse
9	1849.	1 liasse
10	1850.	1 liasse
11	1851.	1 liasse
12	1852.	1 liasse
13	1853.	1 liasse
14	1854.	1 liasse
15	1855.	1 liasse
16	1856.	1 liasse

17	1857.	1 liasse
18	1858.	1 liasse
19	1859.	1 liasse
20	1860.	1 liasse
21	1861.	1 liasse
22	1862.	1 liasse
23	1863.	1 liasse
24	1864.	1 liasse
25	1865.	1 liasse
26	1866.	1 liasse
27	1867.	1 liasse
28	1868.	1 liasse
29	1869.	1 liasse
30	1870.	1 liasse
31	1871.	1 liasse
32	1872.	1 liasse

33	1873.	1 liasse
34	1874.	1 liasse
35	1875.	1 liasse
36	1876.	1 liasse
37	1877.	1 liasse
38	1878.	1 liasse
39	1879.	1 liasse
40	1880.	1 liasse
41	1881.	1 liasse